

CABINET MS LOUZIR

Member of Deloitte Touche Tohmatsu
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Rue du Lac Victoria,
Résidence Lac 2001, Tanit Bloc A
1055, Les Berges du Lac, Tunis, Tunisie
Tél : (216) 71 861 591 - Fax : (216) 71 861 285

FINOR

Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

TLG
Leasing
Factoring
Location Longue Durée

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010**

Avril 2011

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
I – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	3
II - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	5

CABINET MS LOUZIR

Member of Deloitte Touche Tohmatsu
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Rue du Lac Victoria,
Résidence Lac 2001, Tanit Bloc A
1055, Les Berges du Lac, Tunis, Tunisie
Tél : (216) 71 861 591 - Fax : (216) 71 861 285

FINOR

Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

TLG Leasing-Factoring-LLD

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de Tunisie Leasing pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 721 731 125 DT et un résultat consolidé de 15 465 040 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Tunisie Leasing comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, l'état des engagements hors bilan et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction du groupe est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2010.

Tunis, le 20 Avril 2011

Les commissaires aux comptes

Cabinet M.S.Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu

Mohamed LOUZIR

Cabinet FINOR
Fayçal DERBEL

II - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

	Page
Bilan consolidé	6
Etat des engagements hors bilan	7
État de résultat consolidé	8
État de flux de trésorerie consolidé	9
Notes aux états financiers consolidés	10

BILAN CONSOLIDE AU 31 Décembre 2010
 (exprimé en dinars)

	Notes	31-déc 2010	31-déc 2009		Notes	31-déc 2010	31-déc 2009
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Liquidités et équivalent de liquidités	5	13 819 407	60 398 295	PASSIFS			
Créance sur la clientèle				Emprunts et ressources spéciales			
Créances de leasing : encours financier		564 262 282	452 594 764	Concours bancaires		15 597 617	17 875 414
Moins : provisions		(12 681 479)	(10 072 146)	Emprunts et dettes rattachées	14	449 744 270	376 006 953
	6	551 580 803	442 522 618	Total Emprunts et ressources spéciales		465 341 887	393 882 367
Créances de leasing : Impayés		15 807 566	13 775 560	Autres Passifs			
Moins : provisions		(11 825 296)	(11 082 968)	Fournisseurs et comptes rattachés		21 608 506	25 731 030
	7	3 982 270	2 692 592	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	8	28 785 264	29 029 307
Intérêts constatés d'avance		(4 091 546)	(3 441 836)	Provisions pour passifs et charges	15	1 371 052	1 775 498
Total des créances sur la clientèle		551 471 527	441 773 374	Passifs impôts différés	12	1 586 768	2 688 115
Acheteurs factorés		96 852 604	87 246 752	Dettes envers la clientèle	16	15 512 006	16 790 979
Moins : provisions		(1 841 244)	(1 937 683)	Autres passifs	17	12 899 755	9 123 762
	8	95 011 360	85 309 069	Total des autres passifs		81 763 351	85 138 691
Portefeuille titres de placement		3 559 291	1 775 712	CAPITAUX PROPRES			
Portefeuille d'investissement				Capital social		35 000 000	34 500 000
Titres mis en équivalence		9 392 396	9 053 813	Réserves consolidées		57 740 947	47 861 585
Autres immobilisations financières		9 829 964	9 464 838	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		92 740 947	82 361 585
Moins : provisions		(386 049)	(943 182)	Résultat consolidé		15 465 040	14 241 005
Total portefeuille d'investissement	9	18 836 311	17 575 469	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	18	108 205 987	96 602 590
Valeurs immobilisées				INTERETS MINORITAIRES	19	66 419 900	59 812 639
Immobilisations incorporelles		6 914 942	4 410 187	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		174 625 887	156 415 230
Moins : amortissements		(3 787 122)	(3 378 019)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		721 731 125	635 436 288
	10	3 127 820	1 032 168				
Immobilisations utilisées par la société		27 461 137	23 352 003				
Moins : amortissements		(8 544 538)	(7 464 103)				
	11	18 916 599	15 887 900				
Total des valeurs immobilisées		22 044 419	16 920 068				
Actifs d'impôts différés	12	652 570	2 195 522				
Autres actifs	13	16 336 239	9 488 780				
TOTAL DES ACTIFS		721 731 125	635 436 288				

Etat des engagements hors bilan consolidé
Exercice clos le 31 Décembre 2010
(Exprimé en dinars)

	<u>31-déc-10</u>	<u>31-déc-09</u>
ENGAGEMENTS DONNEES	39 741 853	60 836 826
Engagements de financements en faveur de la clientèle	38 901 853	58 178 486
Engagements sur titres	840 000	2 658 340
ENGAGEMENTS RECUS	106 682 206	91 525 219
Garanties reçus	18 243 556	19 937 976
Intérêts à échoir sur contrats actifs	88 438 650	71 587 243
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	41 431 545	41 883 676
Effets escomptés sur la clientèle	3 136	-
Emprunts extérieurs	41 428 409	41 883 676

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010
(exprimé en dinars)

	Notes	31-déc 2010	31-déc 2009
Revenu de crédit bail	20	59 043 376	50 557 403
Revenu du factoring	21	8 584 294	7 955 191
Revenu des opérations de location longue durée		5 375 430	4 686 068
Autres produits d'exploitation		1 403 040	912 798
Total des Produits d'exploitations		74 406 140	64 111 460
CHARGES FINANCIERES NETTES	22	(25 951 257)	(24 115 909)
PRODUITS DES PLACEMENTS		639 907	512 200
PRODUIT NET		49 094 790	40 507 751
Charges de personnel		(8 799 581)	(7 556 157)
Autres charges d'exploitation		(9 119 123)	(8 369 091)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	23	(2 714 853)	321 592
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(2 991 399)	(2 853 441)
Dotations aux provisions pour risques divers	24	95 055	(456 059)
RESULTAT D'EXPLOITATION		25 564 889	21 594 595
Autres gains ordinaires		117 777	222 071
Autres pertes ordinaires		(39 581)	(2 320)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		25 643 085	21 814 345
Impôts différés		(372 484)	(206 580)
Impôts exigibles		(6 381 116)	(4 736 512)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		18 889 486	16 871 253
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9	2 891 084	1 766 907
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		21 780 569	18 638 160
Part revenant aux intérêts minoritaires	11	(6 315 529)	(4 397 155)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		15 465 040	14 241 005
Résultat par action		2,209	2,356

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>31-dec</u> <u>2010</u>	<u>31-dec</u> <u>2009</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	402 686 943	340 454 176
Encaissements reçus des acheteurs factorés	275 562 615	233 835 329
Financements des adhérents	(275 477 076)	(230 463 866)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(11 929 325)	(10 480 737)
Intérêts payés	(24 839 552)	(22 244 268)
Impôts et taxes payés	(20 043 772)	(11 387 038)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	(448 974 985)	(325 492 544)
Autres flux de trésorerie	(1 886 788)	(10 026 824)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	<u>(104 901 940)</u>	<u>(35 805 773)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 446 800)	(2 380 597)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 952 731	908 588
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(4 855 212)	(12 465 907)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	4 626 616	2 616 715
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	<u>(1 722 665)</u>	<u>(11 321 201)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'action	500 000	65 670 686
Dividendes et autres distributions	(8 100 612)	(2 221 827)
Encaissements provenant des emprunts	191 624 250	218 094 082
Remboursement d'emprunts	(154 737 038)	(174 452 396)
Flux liés au financement à court terme	29 345 016	(12 946 831)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	<u>58 631 616</u>	<u>94 143 714</u>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	<u>3 691 898</u>	<u>(214 769)</u>
Variation de trésorerie	<u>(44 301 091)</u>	<u>46 801 971</u>
Trésorerie au début de l'exercice	42 522 882	(4 279 091)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(1 778 209)	42 522 882

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE « TLG »

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TLG** » est composé de treize sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** » a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 31 décembre 2010 à la somme de 35.000.000 dinars divisé en 7.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 décembre 2010, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :
 - Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
 - La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
 - La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
 - Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 31 décembre 2010 à 5.000.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **Tunisie Factoring** » a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 31 décembre 2010 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

▪ **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital actuel s'élève à 1.932.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 2 dinars chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Sicar**: constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar**: constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 1.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar**: constituée en 2002 avec un capital de 5.500.000 dinars, divisé en 550.000 actions de 10 dinars chacune.

▪ **Les autres sociétés du Groupe**

- La **Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT)** est une société anonyme constituée en 1998 pour la construction du siège du Groupe TLG.

Son capital social s'élève à 4.100.000 dinars, divisé en 41.000 actions de 100 dinars chacune, détenu, principalement, par Tunisie Leasing et Tunisie Factoring.

- **Tunis Call Center (TCC)** est une société anonyme constituée en 1998 avec pour objet principal l'étude et le conseil en marketing.

Son capital social s'élève à 1.050.000 dinars, divisé en 105.000 actions de 10 dinars chacune.

- **Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF)** est une société anonyme constituée en 2001 avec pour objet principal l'audit économique, juridique et financier.

Son capital social s'élève à 400.000 dinars, divisé en 40.000 actions de 10 dinars chacune, détenu quasi - totalement par Tunisie Valeurs.

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 250.000 dinars, divisé en 2.500 parts de 100 dinars chacune.

- **Société Pôle de Compétitive de Sousse** est une société anonyme constituée en 2009 avec pour objet principal le développement du pôle technologique de Sousse et des zones industrielles.

Son capital social s'élève à 5.000.000 dinars divisé en 500.000 actions de 10 dinars chacune.

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 1

Tableau des Participations au 31 Décembre 2010

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		Tunis Call Center		S.I.M.T		STIF		Tunisie LLD		Maghreb L. Algérie		SPCS	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	15 000	30,00%	352 645	36,51%	65 999	44,00%	75 000	25,00%	150 000	27,27%	569 765	56,98%	29 997	28,57%	33 306	81,23%			2 486	99,44%	1 049 995	30,00%	149 990	30,00%
Tunisie Valeurs							7 500	2,50%					74 998	71,43%			39 994	99,99%						
Tunisie SICAR																								
Tuninvest SICAR																								
Tuninvest International SICAR																								
Tunisie Factoring															7 688	18,75%								
Tunis Call Center																								
Société Immobilière (SIMT)																								
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											48 409	4,84%												
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)																								
Autres	35 000	70,00%	613 355	63,49%	84 001	56,00%	217 500	72,50%	400 000	72,73%	381 826	38,18%	5	0,00%	6	0,01%	6	0,02%	14	0,56%	2 450 005	70,00%	350 010	70,00%
Total	50 000	100,00%	966 000	100,00%	150 000	100,00%	300 000	100,00%	550 000	100,00%	1 000 000	100,00%	105 000	100,00%	41 000	100,00%	40 000	100,00%	2 500	100,00%	3 500 000	100,00%	500 000	100,00%

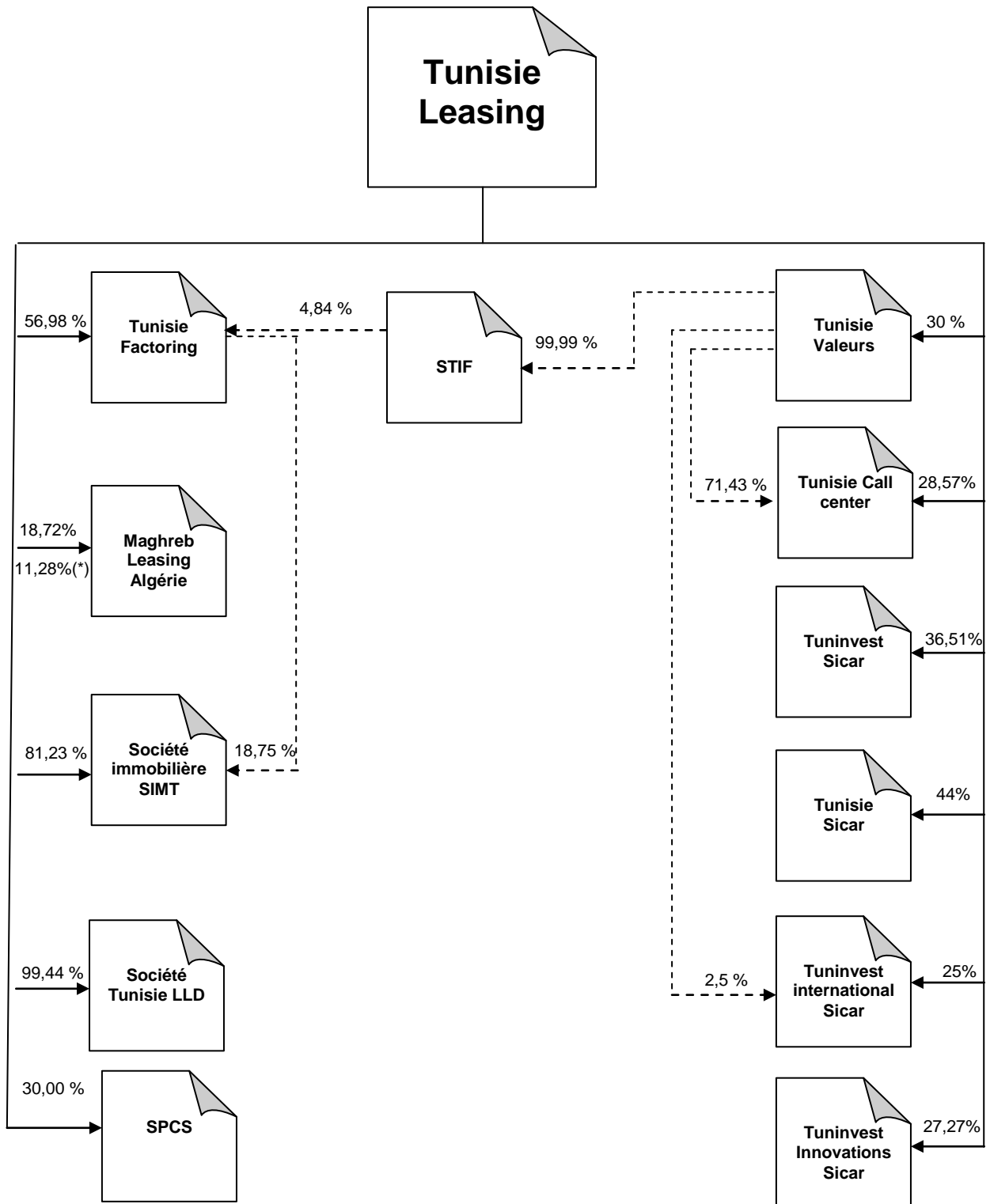
Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2010

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		Tunis Call center		S.I.M.T		STIF		Tunisie Location LD		Maghreb L. Algérie		SPCS		
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	
Tunisie Leasing	30,00%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		56,98%		28,57%		81,23%				99,44%		18,72%	(*)	11,28%	30,00%	
Tunisie Valeurs								0,75%						21,43%				30,00%							
Tunisie SICAR																									
Tuninvest SICAR																									
Tuninvest International SICAR																									
Tunisie Factoring																10,96%									
Tunis Call Center																									
Société Immobilière (SIMT)																									
Société d'Ingénierie Financière (STIF)												1,45%													
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)																									
Autres																									
Total	30,00%	0,00%	36,51%		44,00%		25,00%	0,75%	27,27%		56,98%	1,45%	28,57%	21,43%	81,23%	10,96%	0,00%	30,00%	99,44%	0,00%	18,72%	11,28%	30,00%	0,00%	
Total participation	30,00%		36,51%		44,00%		25,75%		27,27%		58,43%		50,00%		92,19%		30,00%		99,44%		30,00%		30,00%		

(*) A travers des contrats de portage

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 31 Décembre 2010**



———— Participations directes

- - - - - Participations indirectes

(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Tunis Call Center	Influence notable	Mise en équivalence
Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Pôle de Compétitivité de Sousse (SPCS)	Contrôle exclusif (2)	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

(2) Bien que Tunisie Leasing détienne que 30% du capital de la Société Pôle de Compétitivité de Sousse et il existe une autre société qui détienne une fraction égale à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de l'intégration globale car le représentant de Tunisie Leasing a été désigné en tant que Président Directeur Général de cette société, ce qui lui permettra de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette dernière.

- La Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) a été intégrée globalement au niveau de Tunisie Valeurs
- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

- ***Traitement des participations dans les entreprises associées***

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

- ***Intégration des sociétés sous contrôle exclusif***

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires: ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ **Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ **Elimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

▪ **Conversion des états financiers des entités étrangères**

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38);
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les titres immobilisés ainsi que les titres de placement sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Au 31 décembre, les plus-values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de la période, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Société mère (Tunisie Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Filiale (Tunisie Factoring)

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

4.6.1 : Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

4.6.2 : Les garanties reçues

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

4.6.3 : Valeur du matériel en leasing (Tunisie Leasing) :

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

4.6.4 : Les autres garanties (Tunisie Factoring)

Sont considérées comme garanties, pour l'activité d'affacturage :

- Les créances détenues sur les acheteurs factorés, à l'exclusion des factures litigieuses et dans la limite de 90% :
 - . Des créances courantes pour les acheteurs du secteur privé, à l'exclusion de l'encours des factures achetées et non échues sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ;
 - . Des créances dont l'âge est inférieur à 360 jours, pour le secteur public

- Les garanties reçues des correspondants étrangers. Elles correspondent à la somme des limites de garanties reçues des correspondants étrangers, si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garanties.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
- Banques	13 812 450	60 390 014
- Caisses	6 957	8 281
<u>Total Brut</u>	13 819 407	60 398 295

NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les créances de leasing s'analysent comme suit :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
-Créances de leasing (encours financiers)	558 303 016	445 356 980
-Créances échues (valeurs résiduelles échues)	460 843	1 573 663
-Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	5 498 423	5 664 122
<u>Total Brut</u>	564 262 282	452 594 765
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(12 669 434)	(10 057 904)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(12 045)	(14 243)
<u>Total provisions</u>	(12 681 479)	(10 072 147)
<u>Soldes au 31 décembre 2010</u>	551 580 803	442 522 618

L'analyse par maturité de l'encours financier des contrats de leasing se détaille comme suit :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Paiements minimaux sur contrats actifs	634 333 364	511 806 949
A recevoir dans moins d'1 an	223 420 807	222 306 917
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	391 569 482	275 452 135
A recevoir dans plus de 5 ans	19 343 074	14 047 897
Produits financiers non acquis	88 438 650	71 587 243
Encours contrats actifs (1)	545 894 714	435 658 733
A recevoir dans moins d'1 an	177 128 029	183 140 785
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	350 851 188	239 684 139
A recevoir dans plus de 5 ans	17 915 497	12 833 808
Créances en cours (2)	5 498 423	5 664 122
Créances échues (3)	460 844	1 573 663
Contrats suspendus (contentieux) (4)	12 408 301	9 698 248
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	564 262 282	452 594 766

NOTE 7 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	<u>31 décembre 2010</u>	<u>31 décembre 2009</u>
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	4 807 212	3 214 718
- Intérêts de retard à facturer	36 443	25 385
<u>Montant brut</u>	<u>4 843 655</u>	<u>3 240 103</u>
A déduire :		
- Provisions	(478 476)	(260 375)
- Produits réservés	(342 838)	(228 093)
<u>Montant net</u>	<u>4 022 341</u>	<u>2 751 635</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	10 815 353	10 386 899
- Créances radiées	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>10 963 911</u>	<u>10 535 457</u>
A déduire :		
- Provisions	(9 252 684)	(8 841 009)
- Produits réservés	(1 543 948)	(1 543 007)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>18 721</u>	<u>2 883</u>
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	(58 792)	(61 926)
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>3 982 270</u>	<u>2 692 593</u>

NOTE 8 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 décembre 2010, comme suit :

	<u>31 décembre 2010</u>	<u>31 décembre 2009</u>
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	85 975 098	69 195 860
Comptes des acheteurs export	2 286 971	7 315 943
Comptes des acheteurs import	8 590 535	10 734 949
<u>Sous total</u>	<u>96 852 604</u>	<u>87 246 752</u>
A déduire		
Provisions	(1 841 244)	(1 937 683)
<u>Montant net</u>	<u>95 011 360</u>	<u>85 309 069</u>
Comptes des adhérents		
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	277 666	1 028 180
Fonds de garantie	19 322 934	20 067 288
Disponible	9 184 663	7 933 839
<u>Sous total</u>	<u>28 785 264</u>	<u>29 029 307</u>
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	<u>(A) - (B) 68 067 340</u>	<u>58 217 445</u>

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Titres mis en équivalence	9 392 396	9 053 813
Titres immobilisés	8 554 726	8 187 826
Prêts au personnel	1 035 399	1 032 820
Échéances à moins d'un an des prêts au personnel	216 483	226 850
Dépôts et cautionnements versés	23 356	17 342
<u>Total brut</u>	19 222 360	18 518 651
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(366 573)	(919 918)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(5 384)
<u>Total brut</u>	18 836 311	17 575 469

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2010 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Coût d'acquisition	Ecart d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu
	(a)	(b)				(a)
* Tuninvest Sicar	873 729	(50 924)	178 350	746 319	1 747 474	36,51%
* Tunisie Sicar	219 990	0	(2 288)	419 262	636 964	44,00%
* Tunisie Valeurs	1 269 255	0	1 285 016	1 294 467	3 848 738	30,00%
* Tuninvest International Sicar	257 500	0	465 327	367 372	1 090 199	25,75%
* Tuninvest Innovations Sicar	1 500 000	0	(10 193)	32 541	1 522 348	27,27%
*Tunis call center	565 417	(40 451)	(9 416)	31 123	546 673	50,00%
	4 685 891	(91 375)	1 906 796	2 891 084	9 392 396	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2010 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
- B.T.S	500	10,000	5 000		1997	
- S T I F	1	10,000	10		2000	
- Société moderne de titrisation	500	100,000	50 000	50 000	2002	
- Esprit	6 100	10,000	61 000		2003	
- Clinique El Amen La Marsa	840	100,000	141 540	69 394	2005/2010	
- ALIOS FINANCE	44 762		812 886		2006	
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000 000		2010	
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	42 910	42 910	2000	(*)
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100		2010	
- Société Méhari Hammamet	1 000	100,000	100 000		2005	(*)
- Société BYZACENE	1 041	100,000	104 100		2006	(*)
- Société Promotel (T.L)	1 084	100,000	108 400		2006	(*)
- Société Promotel (T.F)	8 400	100,000	840 000		2009	(*)
- M.B.G	20 000	100,000	2 000 000		2009	(*)
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	13 320	18,500	246 420		2009	(*)
- Les Ciments de Bizerte	43 480	11,500	500 020	204 269	2009	
- Société Méhari Beach Tabarka	10 000	100,000	1 000 000		2009	(*)
- Société Touristique "OCEANA"	5 000	100,000	500 000		2009	(*)
- Amen Santé	19 234	10,000	192 340		2009/2010	
- Clinique El Amen Béja	2 500	100,000	250 000		2010	
- Société Comete Immobiliere	3 000	100,000	300 000		2010	(*)
- Société Golden Yasmine Loisirs	30 000	10,000	300 000		2008	(*)
			8 554 726	366 573		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

**TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

(Exprimés en dinars)

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	33%	3 900 645	328 777	193 608		4 423 029	3 328 298	403 806		3 732 104	690 925
Logiciels (en cours)		356 042	2 049 733	(197 108)	-	2 208 667	-	-	-	-	2 208 667
Ecart d'acquisition		153 500	129 746	-		283 246	49 721	5 297		55 018	228 228
TOTAUX		4 410 187	2 508 256	(3 500)	-	6 914 942	3 378 019	409 103	-	3 787 122	3 127 820

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain	0%	1 143 058	-	-	-	1 143 058	-	-	-	-	1 143 058
Constructions	5%	2 774 194	153 909	1 615 627	-	2 928 103	460 714	168 458	-	629 172	2 298 931
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	11 194 131	6 672 585	-	3 642 680	14 224 036	3 027 731	1 797 088	1 444 727	3 380 092	10 843 944
Matériel et Mobilier de bureau	10% et 20%	1 714 022	102 261	-	43 447	1 772 836	676 675	86 866	42 386	721 155	1 051 681
Matériel informatique	15% et 33%	1 605 777	503 608	-	-	2 109 385	1 538 197	217 135	-	1 755 332	354 053
Installations générales	10% et 15%	3 109 295	341 092	-	44 283	3 406 104	1 730 114	341 171	43 168	2 028 117	1 377 987
Constructions en cours		1 780 856	24 839	(1 805 695)	-	1 805 695	-	-	-	-	1 805 695
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		-	41 250	-	-	41 250	-	-	-	-	41 250
TOTAUX		23 352 003	7 839 544	(190 068)	3 730 410	27 461 137	7 464 103	2 610 718	1 530 281	8 544 538	18 916 599

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

NOTE 12 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(612 671)	(289 029)
- Passif d'impôt différé, MLA	(974 097)	(2 399 086)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(1 586 768)</u>	<u>(2 688 115)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	259 026	374 664
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	180 174	1 377 131
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	185 804	372 777
- Actif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	27 566	70 950
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>652 570</u>	<u>2 195 522</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>(934 198)</u>	<u>(492 593)</u>

NOTE 13 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
-Stocks	442 029	160 659
- Clients autres sociétés du groupe	812 866	338 485
- Fournisseurs, avances	2 261 496	1 595 279
- Avances et acomptes au personnel	120 916	87 337
- Crédit d'impôt	8 781 408	3 834 719
- Autres comptes débiteurs	1 051 988	1 424 189
- Produits à recevoir des tiers	898 032	753 001
- Produits à recevoir sur contrats de portages	426 893	371 076
- Charges constatées d'avance	1 073 383	869 383
- frais d'émission des emprunts à long terme	1 062 761	754 204
<u>Total brut</u>	<u>16 931 770</u>	<u>10 188 333</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(19 001)	(15 111)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(83 682)	(76 169)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(155 128)	(161 224)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(337 720)	(447 049)
<u>Total net</u>	<u>16 336 239</u>	<u>9 488 780</u>

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre 2010</u>	<u>31 décembre 2009</u>
Emprunts		
- Banques locales	106 933 509	95 901 085
- Banques étrangères	92 774 406	91 226 053
- Emprunts obligataires	149 000 000	119 000 000
- Crédit à court terme UTB	168 031	5 385 793
- Lingne d'avance CITIBANK	1 463 591	11 000 000
- Crédit à court terme BTE	7 500 000	-
- Billets de trésorerie	77 500 000	39 000 000
- Amen Bank (Portage sur titres MLA)	7 246 823	8 454 613
<u>Total emprunts</u>	<u>442 586 360</u>	<u>369 967 544</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	967 340	708 349
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	1 664 203	1 641 601
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 072 720	3 668 266
- Intérêts courus sur Emprunts Amen Bank (Portage sur titres MLA)	453 647	21 193
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>7 157 910</u>	<u>6 039 409</u>
<u>Total</u>	<u>449 744 270</u>	<u>376 006 953</u>

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes fin de période		
				TOTAL	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>BANQUES LOCALES</u>	<u>95 901 085</u>	<u>98 000 000</u>	<u>86 967 576</u>	<u>106 933 509</u>	<u>43 179 821</u>	<u>63 753 688</u>
* AMEN BANK	437 500	-	437 500	-	-	-
* AMEN BANK	6 250 000	-	2 500 000	3 750 000	1 250 000	2 500 000
* STUSID BANK	2 187 500	-	1 250 000	937 500	-	937 500
* AL BARAKA BANK	19 000 000	50 000 000	44 000 000	25 000 000	-	25 000 000
* A.B.C TUNISIE	-	6 000 000	1 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
* BANQUE DE L'HABITAT	659 024	-	659 024	-	-	-
* CITIBANK	10 000 000	12 000 000	10 000 000	12 000 000	-	12 000 000
* BTE	625 000	-	625 000	-	-	-
* BTE	1 668 000	-	1 668 000	-	-	-
* ATTJARI BANK	750 000	-	750 000	-	-	-
* ATTJARI BANK	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
* ATTJARI BANK	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
* BIAT 2009/2	9 500 000	-	2 000 000	7 500 000	5 500 000	2 000 000
* BIAT 2010	-	10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
* AMEN BANK(SIMT)	279 055	-	73 315	205 740	127 473	78 267
* AB (MLA)	1 192 667	-	1 192 667	-	-	-
* AGB (MLA)	3 130 750	-	3 130 750	-	-	-
* BNP (MLA)	20 950 922	-	9 957 308	10 993 614	3 302 348	7 691 266
* CITIBANK (MLA)	4 770 667	-	2 224 012	2 546 655	-	2 546 655
* AMEN BANK (factoring)	-	10 000 000	1 500 000	8 500 000	6 500 000	2 000 000
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	<u>91 226 053</u>	<u>28 624 250</u>	<u>27 075 897</u>	<u>92 774 406</u>	<u>57 822 733</u>	<u>34 951 673</u>
* Crédit BIRD 3678 TUN	1 227 263	-	650 827	576 436	-	576 436
* Etat (ligne BIRD 3671 TUN)	1 021 160	-	680 782	340 378	-	340 378
* Crédit FMO V	6 027 667	-	3 013 833	3 013 834	-	3 013 834
* JEXIM BANK	2 110 344	-	1 406 894	703 450	-	703 450
* BEI (credit participatif)	374 398	-	320 000	54 398	54 398	-
* BEI	18 154 500	-	3 426 831	14 727 669	11 201 712	3 525 957
* B.E.I	6 414 333	-	1 925 299	4 489 034	3 026 572	1 462 462
* B.E.I	-	13 205 500	1 258 235	11 947 265	9 390 282	2 556 983
* B.E.I	-	2 884 500	276 615	2 607 885	560 950	2 046 935
* B.E.I	-	9 653 500	-	9 653 500	7 805 603	1 847 897
* B.E.I	-	2 880 750	-	2 880 750	2 330 368	550 382
* PROPARCO	1 349 207	-	599 598	749 609	150 011	599 598
* OPEC FUND	2 905 003	-	1 161 999	1 743 004	581 000	1 162 004
* BEI (MLA)	14 378 409	-	3 532 450	10 845 959	6 341 013	4 504 946
* FMO (MLA)	4 344 385	-	2 299 032	2 045 353	-	2 045 353
* HSBC	5 009 200	-	1 530 636	3 478 564	1 340 301	2 138 263
* PROPARCO	18 000 000	-	2 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
* FRANSABANK	9 910 184	-	2 992 866	6 917 318	3 040 523	3 876 795
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	187 127 138	126 624 250	114 043 473	199 707 915	101 002 554	98 705 361

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes fin de période		
				TOTAL	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2004 II	<u>3 000 000</u>	-	<u>3 000 000</u>	-	-	-
* Emprunt obligataire 2005 I	<u>3 000 000</u>	-	<u>3 000 000</u>	-	-	-
* Emprunt obligataire 2006 I	<u>6 000 000</u>	-	<u>3 000 000</u>	<u>3 000 000</u>	-	<u>3 000 000</u>
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2007"	<u>12 000 000</u>	-	<u>4 000 000</u>	<u>8 000 000</u>	<u>4 000 000</u>	<u>4 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2007 I	<u>9 000 000</u>	-	<u>3 000 000</u>	<u>6 000 000</u>	<u>3 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2007 II	<u>12 000 000</u>	-	<u>3 000 000</u>	<u>9 000 000</u>	<u>6 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2008 I	<u>12 000 000</u>	-	<u>3 000 000</u>	<u>9 000 000</u>	<u>6 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2008 II	<u>12 000 000</u>	-	<u>3 000 000</u>	<u>9 000 000</u>	<u>6 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2008 III	<u>15 000 000</u>	-	<u>3 000 000</u>	<u>12 000 000</u>	<u>9 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2009 I	<u>15 000 000</u>	-	<u>3 000 000</u>	<u>12 000 000</u>	<u>9 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	<u>20 000 000</u>	-	<u>4 000 000</u>	<u>16 000 000</u>	<u>12 000 000</u>	<u>4 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2009 II	-	<u>15 000 000</u>	-	<u>15 000 000</u>	<u>12 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2010 I	-	<u>20 000 000</u>	-	<u>20 000 000</u>	<u>16 000 000</u>	<u>4 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2010 II	-	<u>30 000 000</u>	-	<u>30 000 000</u>	<u>24 000 000</u>	<u>6 000 000</u>
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	119 000 000	65 000 000	35 000 000	149 000 000	107 000 000	42 000 000

NOTE 15 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour risques se détaillent par société intégrée comme suit :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
- Provisions non affectées, Tunisie Leasing	-	419 266
<u>Total des provisions non affectées</u>	-	419 266
- Provisions pour risques divers, Tunisie Leasing	655 208	1 013 153
- Provisions pour risques divers, Tunisie Factoring	715 844	343 079
<u>Total des provisions pour risques</u>	1 371 052	1 356 232
<u>Total général</u>	1 371 052	1 775 498

NOTE 16 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
- Avances et acomptes reçus des clients	8 530 407	9 561 504
- Dépôts et cautionnements reçus	6 981 599	7 229 475
<u>Total général</u>	15 512 006	16 790 979

NOTE 17 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
- Personnel, remunerations dues	394 397	308 136
- Personnel, provisions pour congés payés	719 792	629 890
- Personnel, autres charges à payer	1 905 873	1 704 363
- Fonds social	276 636	251 020
- Etat, retenues sur salaires	63 647	54 250
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	449 513	437 121
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	16 179	10 175
- Etat, impôts sur les sociétés	3 298 272	586 854
- Etat, TVA à payer	1 392 743	1 460 557
- Etat, autres impôts et taxes à payer	121 478	221 537
- Actionnaires, dividendes à payer	90 233	5 664
- C.N.S.S	291 479	248 157
- Autres comptes créditeurs	2 712 491	1 759 338
- Diverses charges à payer	895 947	1 189 890
- Charges à payer sur contrats de portage	-	25 928
- Produits constatés d'avance	271 076	230 882
<u>Total</u>	12 899 755	9 123 762

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre 2010</u>	<u>31 décembre 2009</u>
- Capital social	(A)	35 000 000	34 500 000
- Réserve légale		3 450 000	3 211 664
- Prime d'émission		22 500 000	22 500 000
- Réserve spéciale de réinvestissement		1 000 000	-
- Autres réserves		4 889 125	4 889 125
- Ecart de conversion		1 090 321	(316 925)
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	1 906 799	691 053
- Dividendes reçus des filiales		1 892 759	1 590 069
- Résultats reportés		21 011 943	15 296 599
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>92 740 947</u>	<u>82 361 585</u>
- Résultat net des sociétés intégrées		18 889 485	16 871 253
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	2 891 084	1 766 907
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(6 315 529)	(4 397 155)
Résultat net revenant à la société consolidante (1)		<u>15 465 040</u>	<u>14 241 005</u>
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	<u>108 205 987</u>	<u>96 602 590</u>
Nombre d'actions (2)	(D)	7 000 000	6 043 836
Résultat par action (*)	(1) / (2)	2,209	2,356

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010, à raison de :

- 1 action nouvelle pour 68 anciennes pour la première tranche.
- 1 action nouvelle pour 69 anciennes pour la deuxième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2010 à la somme de 35.000.000 Dinars divisé en 7.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) Voir note 9

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(*) Suite à l'émission d'actions gratuites, le calcul du résultat par action au 31 décembre 2010 et au titre des périodes précédentes présentées est fait sur la base du nombre d'action en circulation au 31 décembre 2010.

TUNISIE LEASING
Centre Urbain Nord - Avenue Hédi Karray
Tunis

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
EXERCICE 210
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve Spéciale de Réinvestissement	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Prime d'émission	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2008	28 500 000	3 211 664	-	1 500 000	7 500 000	4 889 125	377 752	225 369	1 731 120	8 536 377	11 350 225	67 821 632
Ajustement des capitaux propres d'ouverture							(309 021)			(430 167)		(739 188)
Effets ajustements résultats filiales								(119 300)				(119 300)
Solde au 31 décembre 2008 ajusté	28 500 000	3 211 664	-	1 500 000	7 500 000	4 889 125	68 731	106 069	1 731 120	8 106 210	11 350 225	66 963 144
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2009									(1 731 120)	8 922 161	(7 191 041)	-
Affectations des résultats des filiales								584 984	740 000	2 810 252	(4 159 184)	(23 948)
Effets de variation du pourcentage d'intérêts										(2 455)		(2 455)
Dividendes reçus des filiales intégrées									850 069	(850 069)		-
Ecart de conversion							(385 656)					(385 656)
Sixième résolution approuvée par l'A.G.E du 08/06/2006	500 000			(500 000)								-
Première résolution approuvée par l'A.G.E du 04/06/2009				(1 000 000)						1 000 000		-
Augmentation de capital approuvée par l'A.G.E du 04/06/2009	5 000 000				15 000 000							20 000 000
Quatrième résolution approuvée par l'A.G.E du 04/06/2009	500 000									(500 000)		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2008										(4 189 500)		(4 189 500)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2009											14 241 005	14 241 005
Solde au 31 décembre 2009	34 500 000	3 211 664	-	-	22 500 000	4 889 125	(316 925)	691 053	1 590 069	15 296 599	14 241 005	96 602 590
Effets ajustements résultats filiales										(500 000)		-
Quatrième résolution approuvée par l'A.G.E du 04/06/2009	500 000								(1 590 069)	9 411 313	(9 059 579)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 03/06/2010		238 335	1 000 000					1 215 746	517 500	3 454 899	(5 181 426)	6 719
Affectations des résultats des filiales										119 178		119 178
Effets de variation du pourcentage d'intérêts												45 213
Dividendes reçus des filiales intégrées									1 375 259	(1 330 046)		1 407 246
Ecart de conversion							1 407 246					(5 440 000)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2009										(5 440 000)		(5 440 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2010											15 465 040	15 465 040
Solde au 31 décembre 2010	35 000 000	3 450 000	1 000 000	-	22 500 000	4 889 125	1 090 321	1 906 799	1 892 759	21 011 943	15 465 040	108 205 987

NOTE 19 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring		
- Dans le capital	3 837 571	4 070 831
- Dans les réserves	2 142 223	1 647 593
- Dans le résultat	(A) 770 960	898 253
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	43 879 465	43 879 465
- Ecart de conversion	3 122 218	(159 518)
- Dans les réserves	3 399 713	2 244 751
- Dans le résultat	(A) 5 546 979	3 494 785
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la S.I.M.T		
- Dans le capital	320 204	339 630
- Dans les réserves	(101 004)	(106 901)
- Dans le résultat	(A) (9 560)	(231)
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	1 400	1 400
- Dans les réserves	2 481	(1 867)
- Dans le résultat	(A) 7 150	4 348
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la SPCS		
- Dans le capital	3 500 100	3 500 100
- Dans les réserves	-	-
- Dans le résultat	-	-
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	66 419 900	59 812 639
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) 6 315 529	4 397 155

NOTE 20 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
- intérêts conventionnels	57 645 200	49 151 566
- Intérêts intercalaires	772 114	726 256
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) 58 417 314	49 877 822
- Intérêts de retard	(B) 738 615	527 735
<u>Total des autres produits</u>	738 615	527 735
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(241 755)	(152 842)
. Intérêts de retard	(181 833)	(169 389)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	207 363	222 991
. Intérêts de retard antérieurs	103 672	251 086
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) (112 553)	151 846
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C)+(D) 59 043 376	50 557 403

NOTE 21 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, se présente ainsi :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
- Commissions de factoring	3 495 238	3 372 850
- Intérêts de financement	5 089 056	4 582 341
<u>Total</u>	8 584 294	7 955 191

NOTE 22 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
- Intérêts des emprunts obligataires	8 105 554	7 642 690
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	8 186 194	7 628 673
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	3 333 730	2 346 769
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	347 800	354 354
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	19 973 278	17 972 486
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	955 161	1 093 223
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	3 285 219	3 163 511
- Autres	1 737 600	1 886 690
<u>Total des autres charges financières</u>	5 977 980	6 143 424
<u>Total général</u>	25 951 257	24 115 909

NOTE 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	5 777 145	3 786 469
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(3 328 203)	(4 434 872)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	177 470	249 916
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(280 005)	(128 551)
- Créances abandonnées (Tunisie Factoring)	12 231	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	775 481	205 446
- Reprises de provisions pour provisions non affectées	(419 266)	-
<u>Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées</u>	2 714 853	(321 592)

NOTE 24 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	81 655	122 614
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres	(533 788)	(17 102)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	1 413	4 922
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(17 299)	(178 178)
- Dotations aux provisions sur avances fournisseurs	7 514	-
- Reprise sur provisions sur avances fournisseurs	-	(33 492)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	880 290	557 295
- Reprises de provisions pour risques et charges	(844 839)	-
- Perte sur immobilisations financières	330 000	-
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	(95 055)	456 059

NOTE 25 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie Leasing (TL) – Tunisie Factoring (TF)

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 56,98%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2010 accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 7 500 KDT.

Tunisie Leasing (TL) – Tunisie Call Center (TCC)

Prestations facturées à TL

TL a confié à TCC, dans laquelle elle détient 28,57% du capital, une mission qui s'articule principalement autour du recouvrement téléphonique, d'un numéro vert et plus généralement de tous types d'actions de télémarketing.

Les honoraires facturés par TCC et relatifs à l'exercice 2010 s'élèvent à 135 KDT.

Tunisie Leasing (TL) – SIMT

Avances en compte courant

Les avances en compte courant accordées par TL à la SIMT, dans laquelle elle détient 81,23 % du capital, rémunérées au taux de 8%, s'élèvent à 1 763 KDT au 31 décembre 2010.

Les produits constatés au titre de ces avances en 2010 s'élèvent à 141 KDT.

Le cumul des intérêts courus au 31 décembre 2010 s'élève à 289 KDT.

Contrat de location du siège

Le loyer relatif au siège social facturé par la SIMT à TL s'élève à 205 KDT au 31 décembre 2010 conformément au contrat de location.

Caution

Le Conseil d'Administration réuni le 4 août 2005, a autorisé l'octroi à Amen Bank d'une caution solidaire en faveur de la SIMT et ce, au titre d'un prêt de 500 KDT destiné à la construction d'un dépôt.

L'encours du prêt au 31/12/2010 (en principal) s'élève à 206 KDT.

Tunisie Leasing (TL) – Tunisie Location Longue Durée (TLLD)

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2010, TL a mis en force 90 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 5 106 KDT.

La marge brute réalisée en 2010 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 684 KDT.

Au 31 décembre 2010, l'encours financier s'élève à 10 586 KDT.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a réalisé, en 2010, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société « Tunisie Location Longue Durée ».

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 250.000, émis le 26 Novembre 2010 et échéant le 24 Février 2011, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à D : 2.781, dont D : 1.082 constaté parmi les charges de l'exercice.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 850.000, émis le 26 Novembre 2010 et échéant le 25 Mai 2011, au taux facial de 4,8%. Le montant des intérêts supportés s'élève à D : 19.922, dont D : 3.874 constaté parmi les charges de l'exercice.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 26 Novembre 2010 et échéant le 21 Novembre 2011, au taux facial de 5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à D : 23.810, dont D : 2.314 constaté parmi les charges de l'exercice.

Tunisie Leasing (TL) – Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans la quelle TL détient 30% du capital, est débiteur de 210 KDT.

TL a conclu avec MLA, le 24 mars 2010, un deuxième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 75 000 € à 150 000 € par an et ce à partir du 1^{er} Avril 2010. Les prestations facturées en 2010 dans ce cadre, s'élèvent à 251 KDT.

Caution

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 27 décembre 2007, a autorisé l'octroi de sa garantie pour MLA à hauteur de 10 millions d'Euros au profit de la BIAT, d'ATTIJARI BANK ou de toute autre banque, et à hauteur de 1 million d'US dollars au profit de l'ARAB BANK PLC (Alger) et ce dans le cadre de la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'activité de MLA.

Au 31 décembre 2010, l'encours du prêt garanti (en principal et en intérêts) s'élève à 139 millions de dinars algériens.

Le conseil d'administration réuni le 27 août 2009, a ratifié une caution solidaire en faveur de Maghreb Leasing Algérie (MLA), dans laquelle TL détient 30% du capital, au titre d'un prêt de 500 millions de dinars algériens contracté auprès de PNB Paris-Bas (Alger) pour les besoins du financement de ses investissements.

Au 31 décembre 2010, l'encours du prêt garanti (en principal et en intérêts) s'élève à 308 millions de dinars algériens.

Tunisie Leasing (TL) - Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2010 s'élèvent à 435 KDT en HT.

Engagement leasing

TL a mis en force un contrat au profit de Tunisie Valeurs, dans laquelle elle détient directement 30% du capital, pour une valeur totale de 3 206 KDT.

La marge brute réalisée en 2010 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 88 KDT.

Au 31 décembre 2010, l'encours financier s'élève à 3 045 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 806 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

TL a mis en force un contrat au profit de Tuninvest Finance Group, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 1 883 KDT.

La marge brute réalisée en 2010 sur les contrats de Tuninvest Finance Group s'élève à 54 KDT.

Au 31 décembre 2010, l'encours financier s'élève à 1 725 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - Société Dar El Jeld

Engagement leasing

Au cours de l'exercice 2010, TL a mis en force 1 contrat au profit de la société Dar El Jeld, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 214 KDT.

La marge brute réalisée en 2010 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 40 KDT.

Au 31 décembre 2010, l'encours financier s'élève à 786 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 300 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - AMEN BANK

Au 31 décembre 2010, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- ✓ Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 897 350 DT créditeur,
- ✓ Les emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 3 750 000DT,
- ✓ Tunisie Leasing a enregistré dans son bilan une dette d'un montant de 7 246 823 DT correspondant au montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de six ans.

- ✓ Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 1 623 508 DT.

Tunisie Factoring (TF) - SIMT

Contrat de location du siège

TF a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT) dans laquelle la société détient 18,75% du capital. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La SIMT a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardienage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 196 896 DT au titre de l'exercice 2010.

Tunisie Factoring (TF) – Tunisie Valeurs

Opération de financement

TF a réalisé en 2010 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de TUNISIE VALEURS (TV). La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2010 s'élève à 67 369 dinars.

L'encours des billets de trésorerie est nul au 31 décembre 2010.

D'autre part, TF a souscrit à l'émission de billets de trésorerie auprès de TV. Le montant des intérêts perçus au titre de 2010 s'élève à 17 869 dinars. L'encours est nul au 31/12/2010.

Portage

TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40 000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39 940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 dinars l'action soit 399 940 dinars. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10 000 dinars HTVA par an.

Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD) – SIMT

Contrat de location du siège

Le loyer relatif au siège social facturé par la SIMT à TLLD s'élève à 23 KDT au 31 décembre 2010 conformément au contrat de location.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD) – Tunisie Factoring

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a loué une voiture à Tunisie Factoring, les produits réalisés à ce titre se sont élevés à 65 DT.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD) – Tunisie Leasing (TL)

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les voitures mises à la disposition de Tunisie Leasing à fin 2010 sont au nombre de 14.

Les produits locatifs ont atteint au titre de l'année 2010 un montant de 140 KDT.

Personnel détaché

Au cours de l'année 2010, la société Tunisie Leasing a facturé à la société TLLD la somme de 143 KDT représentant les rémunérations du gérant.

NOTE 26 : ÉVÈNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Suite aux évènements exceptionnels qu'a connus le pays lors de la période post révolution, il a été constaté une augmentation du volume des impayés durant les trois premiers mois de l'année 2011 de 25,5% par rapport à ceux enregistrés à la fin de l'exercice 2010.

Cette situation a conduit à un réexamen du portefeuille client arrêté à fin mars 2011 et un réajustement a été opéré sur la classification pour traduire la dégradation de la situation de certaines relations.

L'incidence de ces ajustements a été traduite dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2010 et a eu pour effet la constatation d'une couverture complémentaire de 1 640 KDT.

Les états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 19 Avril 2011. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.